

REGLEMENT 8ème BELLEB'RUN 2025

Article 1

La 8 ème BELLEB'RUN qui se déroule le 28 septembre 2025 est ouverte à toutes les personnes licenciés ou non de cadet à master 9, les participants courent sous leur propre responsabilité

Article 2

Les coureurs licenciés F.F.A devront fournir leur licence et les non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an

Article 3

Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés

Article 4

Départ groupé et arrivée : place de la Mairie à BELLEBRUNE

Article 5

Droit d'inscription : marche gratuite - 6 KM 4 € - 12 KM 6 €

Article 6

L'inscription se fait uniquement par le biais du site njuko.com jusqu'au samedi 27 septembre 2025

Article 7

Le parcours vallonné comprend 1 boucle de 6 km (2 tours pour le 12 km)

Article 8

Les dossards sont à retirer à partir de 8 h 30 à la salle des fêtes de Bellebrune

Article 9

Classement : 3 premiers (H/F) au scratch puis premier de chaque catégorie (H/F) de cadet à M9 (non cumulables avec le scratch et décalés)

Article 10

La sécurité sera assurée par un médecin, une infirmière, des signaleurs majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité

Article 11

Récompenses et réception à 12 h 00 avec remise des prix à l'issue de l'épreuve

Dotation en carte cadeau et coupe

Tombola par tirage au sort des dossards

Article 12

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification